

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°21/JUIN/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 24 JUIN 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
17 juin 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
30 juin 2015

L'an deux mille quinze le vingt-quatre juin
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Monsieur Robert TUCO, 1^{er} Adjoint

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert TUCO - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ
- Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Jérôme BOURDELAS - Sophie
VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne DALELE - Marie Claire
DAMOUR - Jean Marc VISNELDA (affaires n°01 à 29 et 31 à 39) - Christophe
DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Christel VIRAPIN - Fred
JULENON - Daniel FONTAINE - Simone CASAS - Benoît CANTE - Anaïs HERON - Jean
François DELIRON - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 22 et 24 à 39) - Anne Flore
DEVEAUX (affaires n°01 à 17 et n°19 à 25) - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Jean Marc VISNELDA (affaire n°30) - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY -
Jocelyn DE LAVERGNE - Marie Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaire
n°23) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°18 et n°26 à 39)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Vanessa MIRANVILLE (procuration à Robert TUCO) - Marie Françoise LAMBERT
(procuration à Jacqueline LAURET) - Thierry BEAUVAL (procuration à Daniel FONTAINE) -
Edith LO PAT (procuration à Sophie VAYABOURY) - Eve LECHAT (procuration à Jocelyne
DALELE) - Laurent BRENNUS (procuration à Anaïs HERON) - Erick FONTAINE (procuration
à Thérèse RICA)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Pascal PARISSÉ ayant obtenu
la majorité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a
déclaré la séance ouverte.

AFFAIRE N°21 : ATTRIBUTION DU TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR A MONSIEUR FIRMIN VIRY

Firmin Viry a hérité de cette pratique musicale de ses parents, et il en est un fervent défenseur aujourd'hui.

Il est le gardien de la source qu'il porte dans son vécu, l'histoire d'un peuple qui s'est battu pour la sauvegarde de sa culture, dans une période où le Maloya était assimilé à la révolte, voire même à une expression de la résistance des esclaves (1952).

Ce fils de planteur, fait la rencontre d'un Mozambicain dans les années 40, avec qui il va continuer à apprendre et tirer de ce qu'il y a de meilleur dans cette pratique musicale, pour en faire son combat.

1959 : il donne son premier concert, alors interdit par les autorités françaises de l'époque et ne s'arrêtera pas avant 1976. Dans cette période un parti politique est né (Le Parti Communiste). Dès lors Firmin Viry s'engage au nom de la défense de la culture populaire.

1969 : il organise néanmoins chez lui un kabar. Ce grand rassemblement populaire permet, entre autres, de transmettre la tradition aux plus jeunes.

1976 : il sort son premier disque avec l'aide du parti communiste

1981 : C'est la reconnaissance par le pouvoir, « Le Maloya est autorisé » Et depuis, Firmin Viry et toute sa troupe composée à 90% de membre de sa famille, parcourt les quatre coins de l'île et du monde, pour partager cette musique populaire et organise des grands rassemblements à Saint-Pierre, sa ville natale.

1989 : Premier Kabar en direct à la télévision chez Firmin à la Ligne Paradis

1998 : Une étape essentielle va apporter un nouveau souffle dans l'histoire. Firmin Viry est décoré de la Médaille de l'Ordre Nationale du Mérite et de la médaille des Droits de l'homme en reconnaissance pour son combat mené pour la sauvegarde de la culture de tout un peuple.

A tout juste 79 ans, ce Zarboutant (pilier) ou Ambassadeur de la culture réunionnaise, ne cesse de promouvoir cette musique traditionnelle, « Patrimoine culturelle de la Réunion ».

Militant infatigable,.

Militant auprès des planteurs,

Militant des causes nobles,

2014 promu « Chevalier de la Légion d'Honneur »

Firmin reste et restera toujours disponible pour défendre toute ses causes malgré son âge avancé et tout cela avec un brin d'humour en prime.

Vu l'avis de la commission Affaires Générales réunie en date du 11 juin 2015 ;

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve l'attribution du titre de citoyen d'honneur à M. Firmin VIRY.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

